



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-08-37

OBJET : Acquisition d'un véhicule pour le Service de la protection contre l'incendie

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE l'ordonnance 2021-06-25 autorise déjà l'acquisition d'un véhicule 2011 Chevrolet Tahoe par la Ville de Schefferville et au bénéfice de son Service de la protection contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)* :

Autorise monsieur Daniel Vocelle, Directeur de la protection contre l'incendie et des travaux publics, à signer les documents, incluant ceux demandés par la Société de l'assurance automobile du Québec, nécessaires à l'enregistrement du véhicule 2011 Chevrolet TAHOE 4X4, VN 1GNSK2E07BR127485, tel qu'indiqué sur la facture 21-0107 de GTA Fleet Solutions inc.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 26 août 2021

Jean Dionne, administrateur